



Rapport annuel

EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier
ou radiodiffuser avant
le mardi 28 février 2012,
à 11 heures (HEC)





MESSAGE DU PRÉSIDENT

Tirer parti des réalisations accomplies au cours d'un siècle de contrôle international des drogues

Le Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2011 est dédié au centenaire du premier traité international relatif au contrôle des drogues, à savoir la Convention internationale de l'opium signée à La Haye en 1912. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les gouvernements et la société civile ont compris que le commerce non réglementé de drogues et les niveaux élevés d'usage illicite de drogues et de toxicomanie à l'échelle mondiale représentaient un grave danger pour la santé publique. À cette époque, aux États-Unis, environ 90 % des stupéfiants consommés l'étaient à des fins non médicales et, en Chine, la consommation annuelle d'opiacés était estimée à plus de 3 000 tonnes équivalent morphine – soit un niveau nettement supérieur à celui de la consommation mondiale 100 ans plus tard.



La signature de la Convention de 1912 a été une étape importante, qui a montré qu'on avait pris conscience du fait que la coopération internationale et le principe de la responsabilité partagée étaient essentiels pour le contrôle des drogues. L'importance de la disponibilité de drogues à des fins médicales et scientifiques était reconnue et la priorité était donnée à la protection des personnes et des communautés contre l'usage illicite de drogues, la toxicomanie et la perte de liberté qui en résultait.

À cet égard, l'OICS prend acte des efforts et de l'engagement de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui, en s'employant à protéger les populations contre l'usage illicite de drogues, se montrent fidèles à l'héritage des ONG progressistes qui ont joué un rôle absolument central dans le processus ayant conduit à la Convention de 1912.

Des résultats importants ont été obtenus au cours des 100 premières années du contrôle international des drogues: adhésion quasi universelle aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues; élimination quasi totale du détournement de stupéfiants et de substances psychotropes à l'échelle internationale; et mise en place d'un système international pour le contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

Toutefois, en dépit de ces réalisations, des problèmes de taille subsistent, qui appellent des mesures globales. Beaucoup d'entre eux sont exposés dans le Rapport annuel de l'OICS pour 2011. Par exemple, dans de nombreux pays de par le monde, les communautés vulnérables aux problèmes de drogue sont marginalisées; ce problème et les moyens de le résoudre sont examinés dans le chapitre thématique du rapport. L'accès aux substances placées sous contrôle international pour les besoins médicaux et scientifiques reste inégal, ce qui signifie que de nombreuses personnes souffrent inutilement de douleurs ou de maladies mentales du fait d'une disponibilité insuffisante, alors que dans d'autres pays, beaucoup de gens doivent faire face aux risques sanitaires liés à la surconsommation de médicaments placés sous contrôle international. Certaines personnes ont émis des doutes quant à l'efficacité des conventions internationales actuellement en vigueur et ont proposé de légaliser des drogues. Toutefois, de nombreux arguments présentés en faveur d'une légalisation sont tout à fait fallacieux, ne tenant pas compte de la complexité du problème de la drogue, et aucune solution n'est en vue qui serait meilleure que l'actuel système de contrôle des drogues.



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Rapport annuel

Communiqué de presse n° 1

page 2

Pour information seulement – document sans caractère officiel

EMBARGO:

**28 février 2012,
11 heures (HEC)**

Le problème de la drogue est mondial et comporte de multiples facettes; il exige l'adoption de mesures aux échelons international, régional, national et local. Alors que nous tirons le bilan des succès obtenus et des expériences acquises en matière de contrôle international des drogues depuis la signature de la Convention internationale de l'opium en 1912, nous devons également renforcer nos efforts conjoints pour faire en sorte que le prochain siècle du contrôle international des drogues donne des résultats encore meilleurs que le siècle écoulé.

Le Président de
l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Hamid Ghodse



LES JEUNES ONT LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE L'USAGE ILLICITE DE DROGUES ET LA TOXICOMANIE

L'OICS appelle à un renforcement des efforts visant à rompre le cercle vicieux de l'exclusion sociale et des problèmes de drogue

Venir en aide aux communautés marginalisées qui connaissent des problèmes de drogue doit être une priorité, selon le Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2011. Dans certaines communautés, tant dans les pays développés que dans ceux en développement, l'usage illicite et le trafic de drogues sont presque devenus endémiques, s'inscrivant dans un cercle vicieux composé de tout un cortège de problèmes sociaux, tels que la violence, la criminalité organisée, la corruption, le chômage, les problèmes de santé et la défaillance du système éducatif. "Il faut répondre rapidement aux besoins des communautés socialement désinsérées, avant qu'elles n'en arrivent à un point où aucune mesure ne sera plus efficace", a averti le Président de l'OICS, Hamid Ghodse. Les communautés fragmentées, où le sentiment de cohésion sociale est réduit à peu de chose, risquent davantage de connaître de multiples problèmes, dont l'usage illicite de drogues, susceptibles de faire augmenter le niveau de désordre social et de violence, comme cela s'est vu dans différentes villes de par le monde, désordre et violence qui risquent de se répandre dans le reste de la société. Ces communautés font non seulement peser un risque sur leurs membres mais peuvent aussi menacer la stabilité de l'ensemble de la société.

Dans son rapport, l'OICS énonce un certain nombre de menaces à la cohésion sociale – telles que les inégalités sociales, la migration, la transformation politique et économique, l'apparition de cultures valorisant l'excès, l'érosion des valeurs traditionnelles, l'urbanisation rapide, les conflits, la progression de l'individualisme et du consumérisme, la détérioration du respect de la loi et l'économie locale de la drogue.

"Répondre aux besoins des communautés socialement désinsérées qui font face à des problèmes de drogue constitue sans aucun doute un défi, mais un échec aurait des conséquences trop lourdes pour la société et doit à tout prix être évité", a dit le Président de l'OICS. Les mesures recommandées portent notamment sur ce qui suit: prévention de l'usage illicite de drogues, traitement et réadaptation; accès à des services éducatifs, à un emploi et à des loisirs analogues à ceux qui sont accessibles au reste de la société; lutte contre les signes de réussite financière associée au marché illicite de la drogue et promotion de modèles de comportement positifs; réadaptation sociale; et police de proximité.

Selon le Président de l'OICS, "les jeunes de ces communautés doivent avoir les mêmes chances que le reste de la société et ont le droit d'être protégés contre l'usage illicite de drogues et la toxicomanie".



L'OICS déplore la mesure sans précédent prise par la Bolivie (État plurinational de) pour dénoncer la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 en vue de légaliser la mastication de la feuille de coca

“Certains aspects de la législation et de la politique boliviennes en matière de contrôle des drogues, en particulier l'autorisation de la culture et de la consommation de la feuille de coca à des fins non médicales – notamment de la mastication de la feuille de coca – sont contraires aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues”, a déclaré le Président de l'OICS, appelant l'attention sur les préoccupations exprimées par l'OICS. La Bolivie (État plurinational de) étant l'un des principaux producteurs de feuille de coca, l'action qui y est menée risque d'avoir des répercussions dans d'autres pays.

La feuille de coca est un stupéfiant aux termes de la Convention de 1961, et des mesures de contrôle strictes s'y appliquent. En 2009, le Gouvernement bolivien a proposé de supprimer de la Convention de 1961 certaines dispositions relatives à la feuille de coca. Cette proposition ayant été rejetée par les autres États parties à la Convention, elle n'est pas entrée en vigueur.

Le 29 juin 2011, le Gouvernement bolivien a pris une mesure sans précédent en déposant officiellement auprès du Secrétaire général un instrument de dénonciation de la Convention de 1961 prenant effet le 1^{er} janvier 2012. Dans le même temps, il a annoncé son intention d'adhérer de nouveau à la Convention de 1961 avec une réserve en bonne et due forme concernant la feuille de coca.

“L'OICS déplore la mesure prise par le Gouvernement bolivien, qui est contraire à l'objet fondamental et à l'esprit de la Convention de 1961. Il estime que si la communauté internationale devait adopter une approche permettant aux États parties de recourir au mécanisme de dénonciation et de réadhésion avec réserves pour résoudre les problèmes d'application de certaines dispositions des traités, l'intégrité du système international de contrôle des drogues serait compromise”, a dit M. Ghodse. L'OICS est déterminé à poursuivre le dialogue avec le Gouvernement bolivien à ce sujet.

Hausse des infractions facilitées par la drogue dans le monde

“On dispose de données de plus en plus importantes sur les infractions facilitées par la drogue, dans le monde et surtout en Europe, en raison d'une meilleure prise de conscience du problème par les autorités”, a indiqué le Président de l'OICS. Des substances psychoactives sont souvent utilisées aux fins de la commission d'agressions sexuelles et d'autres actes criminels. Ces substances, souvent inodores et insipides, sont alors administrées aux victimes de manière dissimulée, généralement mélangées à une boisson, dans des lieux publics, tels que bars ou salles d'attente d'aéroports, mais aussi dans des lieux privés. D'après l'OICS, ce problème a été observé dans un grand nombre de régions et de pays. Il est inquiétant de constater que de jeunes hommes et femmes sont fréquemment victimes de telles infractions, commises principalement à des fins d'agressions sexuelles ou de prostitution forcée.

D'après les informations dont dispose l'OICS, un seul pays prévoit l'analyse systématique du sang et de l'urine des victimes de viols. Des recherches scientifiques ont montré que les infractions facilitées par la drogue étaient plus fréquentes qu'on ne le pensait. “Malheureusement, les informations reçues jusqu'à présent ne sont pas complètes et ont plutôt une valeur indicative. Nous encourageons tous les gouvernements à faire le nécessaire pour que des preuves scientifiques soient recueillies lorsqu'il existe des soupçons d'infraction facilitée par la drogue.” L'OICS a déjà mis en garde la communauté internationale contre



l'utilisation des "drogues du viol" telles que le flunitrazépam pour commettre des agressions sexuelles. Les efforts déployés par les gouvernements ont permis de réduire l'utilisation de cette substance à ces fins. L'OICS continue de suivre la situation et tiendra les gouvernements et les organismes internationaux informés de l'évolution de celle-ci.

Commande de drogues en ligne: les cyberpharmacies illégales visent les jeunes par le biais des réseaux sociaux

Des drogues illicites tout comme des médicaments de prescription sont commandés en ligne par le biais de pharmacies illégales sur Internet. Les entreprises semblent cibler les jeunes: le Président de l'OICS a noté avec préoccupation que "les cyberpharmacies illégales ont commencé à utiliser les réseaux sociaux pour faire connaître leur site Web, ce qui peut exposer un vaste public à des produits dangereux, en particulier compte tenu du fait que, selon l'Organisation mondiale de la Santé, plus de la moitié des médicaments provenant de cyberpharmacies illégales sont des contrefaçons."

Les principales activités des cyberpharmacies illégales sont l'acheminement illicite de leurs produits jusqu'aux consommateurs, la recherche d'espace où faire héberger leurs sites Web et l'action visant à convaincre les consommateurs de leur légitimité. L'OICS invite les gouvernements à fermer les cyberpharmacies illégales et à saisir les substances commandées illicitement sur Internet et acheminées en contrebande par voie postale.

L'OICS a reçu des données concernant plus de 12 000 saisies de substances placées sous contrôle international envoyées par courrier en 2010, dont plus de 6 500 concernaient des substances licites placées sous contrôle international et plus de 5 500 des drogues d'origine illicite. L'Inde a été identifiée comme le premier pays d'origine, puisque plus de 58 % des substances saisies en provenaient, tandis que les États-Unis, la Chine et la Pologne étaient d'autres importants pays d'origine.

L'OICS a publié les *Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international*, mais une récente enquête sur l'application de ces principes a montré que des progrès restaient à faire. Certains obstacles doivent encore être éliminés: cadres législatifs ou réglementaires inadaptés, insuffisance de moyens techniques et manque de personnel. Des efforts continuent d'être déployés pour régler le problème et de nouvelles initiatives sont entreprises aux niveaux national et international. "Une coopération internationale pour lutter contre ce problème est essentielle", a dit le Président de l'OICS. "Par exemple, les gouvernements qui repèrent des cyberpharmacies illégales opérant sur d'autres territoires devraient informer le gouvernement concerné, et la coopération en matière d'assistance technique devrait être renforcée."



Les criminels se tournent vers des produits chimiques “sur mesure” pour la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine; la responsabilité partagée est plus d’actualité que jamais, déclare l’OICS

Dans son Rapport annuel pour 2011, l’OICS souligne que les criminels ont de plus en plus souvent recours à des préprécurseurs ou précurseurs “sur mesure” pour la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. En raison de contrôles renforcés, le trafic de précurseurs chimiques placés sous contrôle est devenu plus coûteux et plus difficile. Les trafiquants doivent de plus en plus souvent rechercher des précurseurs non placés sous contrôle afin de ne pas être détectés.

Par exemple, l’acide phénylacétique – précurseur placé sous contrôle international – et certains de ses dérivés non placés sous contrôle jouent aujourd’hui un rôle beaucoup plus important dans la fabrication de méthamphétamine, en particulier au Mexique. Plus de 183 tonnes d’acide phénylacétique ont été saisies dans le monde en 2010, qui auraient pu servir à la fabrication illicite de près de 46 tonnes d’amphétamines pures. En 2011, l’OICS a constaté que de nombreux pays d’Amérique latine avaient étendu leurs mesures de contrôle aux dérivés de l’acide phénylacétique.

Face à l’utilisation de nouveaux précurseurs pour la fabrication illicite de drogues, certains pays ont adopté des lois qui leur permettent de lutter activement contre cette nouvelle tendance. Ainsi, le Canada a élargi sa législation de manière à interdire la possession de toute substance dont on sait qu’elle pourrait être utilisée pour la fabrication illicite de méthamphétamine et de MDMA (“ecstasy”).

L’OICS a noté que le détournement d’anhydride acétique des circuits de distribution internes pour la fabrication illicite d’héroïne restait très important. En outre, le permanganate de potassium, utilisé dans la fabrication de cocaïne, est produit illicitement ou remplacé par d’autres substances.

Le lancement, en 2006, du système électronique d’échange de notifications préalables à l’exportation (PEN Online) a permis de limiter l’accès des criminels aux précurseurs. Le nombre de gouvernements qui utilisent le système est passé à 126, et plus de 20 000 notifications préalables à l’exportation sont envoyées chaque année. Compte tenu du succès rencontré, l’OICS prie instamment les pays qui ne l’ont pas encore fait de demander un accès au système PEN Online le plus rapidement possible.



FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

Afrique

Le trafic de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et transitant par l'Afrique à destination de l'Europe est devenu une grave menace ces dernières années. L'Afrique de l'Ouest continue de servir au trafic de cocaïne, substance de plus en plus souvent acheminée dans la région au moyen de conteneurs maritimes ou d'aéronefs commerciaux.

L'héroïne est introduite en Afrique par l'Afrique de l'Est, puis acheminée directement ou via l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et d'autres régions. En 2011, des saisies records d'héroïne ont été réalisées au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. L'OICS s'inquiète notamment que le flux croissant d'héroïne pénétrant en Afrique ait entraîné une augmentation de l'usage illicite de drogues dans toute la région, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

Le cannabis pousse à l'état sauvage sur l'ensemble du continent africain, mais il est aussi cultivé illicitement dans toutes les sous-régions du continent. Le Maroc reste l'un des principaux producteurs de résine de cannabis, essentiellement destinée à l'Europe ou à l'Afrique du Nord, en dépit d'un net recul de la superficie cultivée ces dernières années.

Une nouvelle menace est apparue, à savoir le trafic de stimulants de type amphétamine depuis l'Afrique vers d'autres régions. L'Afrique de l'Ouest est désormais une des sources de la méthamphétamine disponible sur les marchés illicites d'Asie de l'Est. Le Nigéria risque en particulier de devenir une plaque tournante du trafic de cette substance.

Les trafiquants passent encore par l'Afrique pour détourner des précurseurs. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest restent vulnérables au trafic de précurseurs, en particulier de ceux utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. En Afrique australe, d'importantes quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine légalement importées sont détournées pour la fabrication illicite de méthamphétamine.

La disponibilité de médicaments de prescription sur les marchés non réglementés continue de poser un grave problème de santé publique en Afrique. Il s'agit de médicaments détournés ou contrefaits qui contiennent des substances placées sous contrôle, comme des stimulants de type amphétamine, ainsi que des sédatifs et des tranquillisants. Dans de nombreux pays africains, l'usage non médical de médicaments de prescription pose toujours d'importants problèmes. À Maurice, la buprénorphine (Subutex), médicament destiné au traitement des héroïnomanes, est consommée plus fréquemment que l'héroïne elle-même.

La plupart des pays africains ne disposent toujours pas de système approprié de surveillance de l'usage illicite de drogues et ne sont donc pas en mesure de recueillir suffisamment de données sur l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène. Le cannabis reste la drogue la plus consommée en Afrique, avec des taux de prévalence annuelle situés entre 3,8 et 10,4 % parmi la population âgée de 15 à 64 ans. L'usage illicite de cannabis y est à l'origine de 64 % des traitements pour problèmes liés à la drogue – c'est le taux le plus élevé au monde.



AMÉRIQUES

Amérique centrale et Caraïbes

L'Amérique centrale et les Caraïbes sont une zone de transit très importante de drogues provenant de l'Amérique du Sud et destinée à l'Amérique du Nord. Les organisations de trafiquants de drogues ont intensifié leurs opérations dans la région, ce qui menace gravement la sécurité de la région. Certains cartels de la drogue mexicains, mis en difficulté par les services mexicains de détection et de répression, ont délocalisé leurs activités de trafic en Amérique centrale et ont de plus en plus recours à la violence. Depuis quelques années, les pays d'Amérique centrale constituent des zones de transit de plus en plus utilisées. En 2010, le Honduras, le Costa Rica et le Nicaragua ont pour la première fois été identifiés comme d'importants pays de transit du trafic de drogues destinées pour l'essentiel aux États Unis.

En Amérique centrale, la violence liée à la drogue impliquant des organisations de trafiquants, des gangs transnationaux et locaux et d'autres groupes criminels a atteint des niveaux records alarmants, qui compromettent sérieusement la sécurité de la sous-région et en font l'une des plus violentes au monde. Le trafic de drogues, la violence des jeunes et les gangs de rue, ainsi que la vaste disponibilité des armes à feu, ont contribué à l'accroissement des taux de criminalité dans la sous-région. Le trafic de drogues a une influence déterminante sur les taux d'homicide en Amérique centrale et constitue la principale cause d'aggravation de la violence dans la sous-région. El Salvador, le Guatemala et le Honduras, c'est-à-dire les pays du "Triangle du Nord", ainsi que la Jamaïque enregistrent aujourd'hui les taux d'homicide les plus élevés du monde. La corruption et les moyens limités dont disposent les autorités de détection et de répression ont facilité l'exploitation des filières de contrebande et le trafic de drogues dans la région.

Environ 90 % de la cocaïne arrivant aux États-Unis transitent par le Mexique. Les drogues continuent d'être introduites clandestinement en Amérique centrale par voie maritime essentiellement, au moyen de hors-bords ainsi que de submersibles et de semi-submersibles. Des aéronefs légers sont également de plus en plus utilisés par les groupes criminels. Le recours à des conteneurs et des cargos pour le trafic de drogues inquiète toujours plus dans la sous-région. Plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ont fait état de saisies de cocaïne sous forme de "crack", de cocaïne base ou de sels de cocaïne. La République dominicaine détient le record mondial des saisies de ces substances, avec 4 173 cas. Environ 50 % des demandes de traitement pour toxicomanie faites dans la région seraient liées à l'usage illicite de cocaïne, substance qui est également le principal produit impliqué dans les décès dus ou liés à la drogue. Le taux de prévalence de l'usage illicite de cocaïne en Amérique centrale (entre 0,5 et 0,6 %) et dans les Caraïbes (entre 0,4 et 1,2 %) est supérieur à la moyenne mondiale.

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord est restée le premier marché de drogues au monde, les trois pays de la région affichant toujours des niveaux élevés de production, fabrication, commerce et consommation de drogues illicites. Le cannabis y demeurerait la drogue la plus largement produite, les quantités en cause étant considérables dans chacun des trois pays.



Au Mexique, la violence liée à la drogue reste importante malgré les efforts vigoureux déployés par le Gouvernement mexicain pour lutter contre ce problème. En juillet 2011, le Gouvernement a annoncé avoir découvert la plus grande plantation de cannabis jamais détectée dans le pays: couvrant près de 120 hectares, elle pouvait avoir un rendement estimé à 120 tonnes de cannabis pour une valeur à la revente d'environ 160 millions de dollars des États-Unis.

Selon les estimations, chaque année plus de 45 000 décès sont liés à la drogue dans la région, ce qui représente le plus haut taux annuel de mortalité liée à la drogue dans le monde. L'usage abusif de médicaments délivrés sur ordonnance reste un problème de taille en Amérique du Nord, et il est devenu le problème de drogue qui prend le plus rapidement de l'ampleur aux États-Unis.

Amérique du Sud

En 2010, la superficie totale des terres consacrées à la culture illicite du cocaïer en Amérique du Sud s'établissait à 154 200 hectares, soit 6 % de moins qu'en 2009. La superficie des cultures illicites a fortement diminué en Colombie mais a légèrement augmenté au Pérou. La culture du cocaïer en Bolivie n'a pas connu d'évolution majeure.

Si les saisies de cocaïne dans le monde sont restées stables sur la période 2006-2009, elles ont diminué sur les marchés de consommation d'Amérique du Nord et d'Europe mais augmenté dans les pays d'approvisionnement d'Amérique du Sud, qui ont compté pour 60 % des saisies mondiales de cocaïne en 2009.

Le cannabis reste la drogue dont il est le plus fait usage illicite en Amérique du Sud. La prévalence annuelle de l'usage illicite de cannabis parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans était de 2,9 à 3 % en 2009, ce qui représente entre 7,4 et 7,6 millions de consommateurs. Malgré certains signes indiquant une stabilisation de la prévalence de la consommation de cocaïne dans la sous-région, le taux correspondant, qui se situe entre 0,9 et 1 %, est supérieur à la moyenne mondiale. La cocaïne reste la principale drogue consommée illicitement par les personnes traitées pour des problèmes de toxicomanie, et il s'agit en Amérique du Sud de la substance la plus souvent citée comme cause des décès liés ou dus à la drogue.

ASIE

Asie de l'Est et du Sud-Est

Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, la culture illicite du pavot à opium et la production illicite d'opium ont poursuivi leur progression en 2010. Un important trafic illicite de méthamphétamine a été signalé cette année-là, en particulier dans la zone englobant la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande. Le trafic illicite ainsi que le mésusage croissant de kétamine, substance non placée sous contrôle international, constituent un problème important dans la région.

Le mésusage de méthamphétamine est en hausse dans de nombreux pays de la région, en particulier parmi les jeunes. L'offre limitée de services de prise en charge des toxicomanes et l'insuffisance de professionnels de santé qualifiés ont fortement entravé, dans de nombreux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, le développement des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie.



Asie du Sud

L'Asie du Sud fait face à des problèmes croissants liés au mésusage de médicaments de prescription et de préparations pharmaceutiques en vente libre qui contiennent des stupéfiants et des substances psychotropes. Nombre de ces substances sont obtenues par l'intermédiaire de pharmacies qui ne respectent pas les règles de prescription ou de pharmacies illégales sur Internet.

La fabrication et le trafic illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs se poursuivent en Asie du Sud. L'usage illicite de drogues par injection progresse également, ce qui contribue à une augmentation des taux d'infection à VIH et d'hépatite C.

Asie occidentale

L'Asie occidentale reste l'épicentre de la culture illicite du pavot à opium, et la production d'opium y a considérablement augmenté en 2011. Combinées, la progression de la culture du pavot à opium dans certaines provinces d'Afghanistan, la forte hausse du prix du pavot à opium à la production et les réductions prévues des effectifs de la Force internationale d'assistance à la sécurité pourraient entraîner de nouvelles augmentations de la production après 2011. Cette perspective inquiète vivement l'OICS, en particulier s'agissant d'une région qui enregistre déjà des niveaux d'usage illicite d'opiacés parmi les plus élevés au monde.

Les saisies de drogues signalées en Asie occidentale ont fortement augmenté ces 10 dernières années en ce qui concerne la plupart des substances placées sous contrôle; ainsi, les saisies d'opium ont triplé pour atteindre quelque 645 tonnes et celles d'héroïne et de résine de cannabis ont presque doublé. Le trafic de stimulants et les risques d'usage détourné que présentent ces substances sont une source de préoccupation croissante pour l'OICS, compte tenu du fait que les saisies de cocaïne ont quadruplé et que la fabrication et le trafic de méthamphétamine sont de plus en plus fréquents dans la région.

À cet égard, l'OICS continue de constater dans de nombreux pays d'Asie occidentale une augmentation considérable des besoins annuels légitimes en éphédrine et pseudoéphédrine d'importation, précurseurs qui peuvent être utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Il prie instamment les gouvernements des pays d'Asie occidentale de revoir leurs besoins annuels en ce qui concerne ces précurseurs et d'autres et de s'assurer que ces besoins sont calculés sur la base des utilisations finales légitimes.

Les pays du Moyen-Orient, en particulier la Jordanie et l'Arabie saoudite, continuent de connaître un important trafic d'amphétamines. En 2010, 10 tonnes d'amphétamines ont été saisies dans ces pays, en particulier en Arabie saoudite, qui reste le principal pays de destination des comprimés contrefaits de Captagon.



EUROPE

L'usage illicite de cannabis est en hausse dans un petit nombre de pays européens. La culture illicite de plantes de cannabis en Europe occidentale et centrale s'est considérablement accrue. La culture illicite à l'échelle industrielle est de plus en plus fréquente; elle a le plus souvent lieu en intérieur et fait intervenir des groupes criminels organisés. L'OICS a noté que la culture en intérieur pour usage personnel était tolérée dans certains pays de la région, alors que cela n'était pas conforme aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Les saisies de cannabis ont diminué ces dernières années en Europe, probablement en raison de la hausse du nombre de saisies en Afrique du Nord. L'Albanie et la Serbie restent les principaux pays d'origine de l'herbe de cannabis saisie par les services des douanes en Europe orientale et en Europe du Sud-Est. Les quantités de cannabis (herbe et résine) saisies dans les pays le long de la route des Balkans ont augmenté en 2010 par rapport à 2009.

Bien que l'usage illicite de cocaïne se soit stabilisé ces dernières années dans la plupart des pays d'Europe occidentale et centrale, les niveaux d'usage illicite restent relativement élevés. La propagation de l'usage illicite de cocaïne de l'Europe occidentale vers l'Europe orientale et l'Europe du Sud-Est semble se poursuivre et l'Europe reste le deuxième marché de la cocaïne dans le monde. Les itinéraires empruntés pour introduire clandestinement cette substance en Europe se sont diversifiés, avec une augmentation du trafic transitant par l'Afrique du Nord. Les quantités de cocaïne saisies par les douanes en Europe orientale ont fortement augmenté en 2010. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont les principaux pays de destination des envois de cocaïne acheminés vers l'Europe orientale et l'Europe du Sud Est, et il semble que les envois de cocaïne depuis l'Équateur vers la Fédération de Russie marquent une tendance à la hausse.

Les méthodes et itinéraires utilisés pour acheminer clandestinement de l'héroïne en Europe se sont diversifiés. Ainsi, en 2010, la quantité d'héroïne saisie en Europe qui avait été acheminée par l'itinéraire nord de la route des Balkans (via la Turquie jusqu'en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie, puis en Autriche) a diminué par rapport à la quantité acheminée via l'itinéraire sud de la route des Balkans (jusqu'en Italie via la Grèce, l'Albanie ou l'ex-République yougoslave de Macédoine). L'Europe représente la part la plus importante du marché mondial des opiacés. L'usage illicite d'héroïne y est le principal problème lié aux drogues en termes de morbidité et de mortalité. En Fédération de Russie, on estime qu'environ 1,7 million de personnes ont consommé illicitement des opiacés en 2010 et que cette consommation représente quelque 70 tonnes sur les 73 tonnes dont on pense qu'elles ont été consommées en Europe orientale.

Dans certains pays d'Europe, l'usage illicite de stimulants de type amphétamine est en hausse. Les niveaux d'usage de MDMA ("ecstasy") sont restés relativement stables et sembleraient même reculer dans certains pays. La fabrication illicite d'amphétamine a augmenté. Les saisies de méthamphétamine en Europe occidentale et centrale ont quintuplé entre 2004 et 2009, et cette substance semble remplacer l'amphétamine dans le nord de l'Europe.

L'OICS reste préoccupé par la diversité toujours plus grande des substances faisant l'objet d'un usage illicite en Europe. D'après une enquête réalisée en 2011 auprès de jeunes âgés de 15 à 24 ans, 5 % des répondants avaient fait mésusage de substances non placées sous contrôle. En 2010, un nombre record de nouvelles substances ont été identifiées, dont beaucoup ne sont pas placées sous contrôle international. Pour lutter contre le mésusage accru de méphédron, les gouvernements des États membres de l'Union européenne ont décidé en décembre 2010 que cette substance devrait être placée sous contrôle national.



OCÉANIE

La faible proportion des États d'Océanie ayant adhéré aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues reste un problème dans la région. Neuf États (Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu) ne sont pas encore parties à tous les traités. Parmi eux, plusieurs sont devenus des zones de transbordement et des points de destination des drogues et précurseurs. L'usage illicite de cannabis et de stimulants de type amphétamine a été signalé dans ces pays.

En Australie, le mésusage de stimulants de type amphétamine a reculé alors que celui de cocaïne et de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants a augmenté. Le trafic de cocaïne à destination de l'Australie commence à poser problème, et des groupes criminels organisés participent activement au trafic de drogues en Océanie.



L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'OICS se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays.

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les instruments internationaux suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1961; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

L'OICS coopère avec les gouvernements pour faire en sorte que les drogues requises à des fins médicales et scientifiques soient disponibles en quantités suffisantes et empêcher le détournement des drogues des sources licites vers les circuits illicites. Il met en évidence les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle nationaux et international et contribue à y remédier.

L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Situé à Vienne, le secrétariat de l'OICS est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mais il en réfère exclusivement à l'OICS pour toutes les questions de fond liées à l'exercice des pouvoirs et fonctions qui sont les siens en vertu des Conventions.

Rapport annuel

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.